

<p style="text-align: center;">COMMISSION LOCALE D'INSERTION Désignation de délégués</p>
--

Monsieur le Maire expose :

La loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation a transféré au Département la compétence en matière de revenu minimum d'insertion et a modifié la composition de la commission locale d'insertion.

Aussi, le Conseil Général est chargé d'arrêter la liste des membres de la Commission Locale d'Insertion qui doit comprendre notamment des représentants des services de l'Etat, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents situés dans le ressort de la commission, des organismes chargés de l'emploi et de la formation professionnelle et des personnes de droit public ou privé oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Suite au renouvellement des membres du Conseil Municipal, la Commune est sollicitée pour se faire représenter au sein de cette instance par un délégué titulaire et un suppléant.

En conséquence, je vous propose de désigner :

- Mme Marie-Christine CHABAT, en tant que membre titulaire
- Mme Dominique SCHOUVEY, en tant que membre suppléant

En cas d'empêchement, la commune sera représentée par un responsable du service des Affaires Sociales de la ville.